

Pour une université évoluant dans la collégialité et la transparence

(Pointe-de-l'Église – 24 juin 2020) L'Association des professeurs, professeures et bibliothécaires (APPBUSA) et l'Association générale des étudiants de l'Université Sainte-Anne (AGÉUSA) expriment leur profond désaccord et leur déception quant à la procédure qui a été suivie pour reconduire le mandat du recteur.

« Cette situation met en évidence les obstacles à la gouvernance collective et à la circulation de l'information et des idées dans notre université, des difficultés qui empêchent celle-ci de réaliser son plein potentiel », a indiqué le porte-parole de l'APPBUSA Daniel Long.

Cette mise en nomination a été caractérisée par une décision unilatérale lourde de portée, soit le fait de ne plus limiter le nombre de mandats que peut recevoir un.e recteur.trice, ainsi que par un manque de considération manifeste pour les préoccupations des professeur.e.s, des bibliothécaires et des étudiant.e.s. « Nous avons formulé une demande simple et légitime, c'est-à-dire qu'il y ait une consultation en bonne et due forme de la communauté universitaire, une pratique qui est déjà établie dans la procédure de première embauche d'un.e recteur.e. On a opposé un refus catégorique à cette requête sans chercher à engager le dialogue, ce qui est contraire à l'esprit d'ouverture qui est censé définir les relations entre les diverses instances et parties prenantes dans une université », a ajouté M. Long.

Selon Jeimie Robicheau, la présidente par intérim de l'AGÉUSA, « le but ultime de notre association est de représenter les étudiants de Sainte-Anne et de défendre leurs intérêts. En raison du fait que nous n'avons pas pu exprimer notre avis, il me semble que ceux qui ont refusé que la communauté universitaire soit consultée ont laissé tomber les étudiants ».

L'APPBUSA et l'AGÉUSA soulignent que la collaboration étroite et démocratique entre l'administration, les employé.e.s et les étudiant.e.s permet de maintenir et de consolider des relations harmonieuses et saines qui assurent la viabilité de l'organisme. Les rapports non collégiaux compromettent cette bonne entente et ne peuvent aboutir qu'à une impasse.

« Bien que nous n'ayons qu'un vote, c'est un vote qui indique ce que plus de 400 étudiants veulent par rapport à la gouvernance dans notre université », a déclaré Mme Robicheau. « J'espère qu'à l'avenir, l'AGÉUSA sera capable de mieux représenter le corps étudiant et que sa voix sera véritablement entendue dans la procédure de mise en nomination du recteur ».

« Nous demandons donc que le corps administratif s'engage à faire de la collégialité et de la transparence des principes conducteurs dans toutes les procédures et les structures mises en place, ainsi que dans toutes les relations établies avec le personnel et les étudiant.e.s. Il y va de la capacité de résistance et du développement continu de la seule université francophone de la Nouvelle-Écosse », a conclu Daniel Long.